

Prestation de serment d'un nouveau juge à la Cour

(2005/C 31/03)

Nommé juge à la Cour de justice des Communautés européennes par décision des représentants des gouvernements des États membres des Communautés européennes du 22 septembre 2004 ⁽¹⁾, M. Ó Caoimh a prêté serment devant la Cour le 13 octobre 2004.

⁽¹⁾ JO L 300 du 25.9.2004, p. 42

Affectation d'un nouveau juge aux chambres

(2005/C 31/04)

La Cour de justice des Communautés européennes a, lors de sa réunion du 19 octobre 2004, décidé d'affecter M. Ó Caoimh aux troisième et sixième chambres.

Les troisième et sixième chambres sont, en conséquence, composées comme indiqué ci-dessous.

Troisième chambre

M. Rosas, président,

M. Borg Barthet, M. La Pergola, M. Puissechet, M. von Bahr, M. Malenovský, M. Lõhmus et M. Ó Caoimh, juges.

Sixième chambre

M. Borg Barthet, président,

M. La Pergola, M. Puissechet, M. von Bahr, M. Malenovský, M. Lõhmus et M. Ó Caoimh, juges.

Listes servant à la détermination de la composition des formations de jugement de la grande chambre et des troisième et sixième chambres à partir du 19 octobre 2004

(2005/C 31/05)

La Cour, a, lors de sa réunion du 19 octobre 2004, établi la liste visée à l'article 11ter, paragraphe 2, du règlement de procédure, pour la détermination de la composition de la grande chambre comme suit:

M. Gulmann
M. Ó Caoimh
M. La Pergola

M. Levits
M. Puissechet
M. Lõhmus
M. Schintgen
M. Klučka
Mme Colneric
M. Malenovský
M. von Bahr
M. Ilešič
M. Cunha Rodrigues
M. Borg Barthet
Mme Silva de Lapuerta
M. Arestis
M. Lenaerts
M. Juhász
M. Schiemann
M. Kūris
M. Makarczyk

La Cour a, lors de sa réunion du 19 octobre 2004, établi la liste visée à l'article 11quater, paragraphe 2, premier alinea, du règlement de procédure, pour la détermination de la composition de la troisième chambre comme suit:

M. La Pergola
M. Ó Caoimh
M. Puissechet
M. Lõhmus
M. von Bahr
M. Malenovský
M. Borg Barthet

La Cour, a, lors de sa réunion du 19 octobre 2004, établi la liste visée à l'article 11quater, paragraphe 2, deuxième alinea, du règlement de procédure, pour la détermination de la composition de la sixième chambre comme suit:

M. La Pergola
M. Puissechet
M. von Bahr
M. Malenovský
M. Lõhmus
M. Ó Caoimh